

Le portage des repas à domicile est une solution, pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

En effet, ce service permet d'avoir un repas quotidien équilibré afin d'éviter carence et dénutrition qui engendreraient une perte de capacités.

Ce service assure aussi une visite journalière de notre agent de portage, gage de quiétude pour les proches. Il pourra prévenir et intervenir en cas de problème. Cette visite permet de garder également un lien social et de rompre la solitude. L'agent distribue aussi le bulletin communal hebdomadaire.

Cette initiative du CCAS est donc une solution efficace pour le maintien de l'autonomie à domicile et de tranquillité pour le bénéficiaire.



CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Le portage des repas
à domicile

Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à nous contacter :

CCAS de Courpière

Place de la Cité Administrative

63120 COURPIERE

Tel : 04 73 53 01 21

Mail : ccas@ville-courpiere.fr



Pour qui ?

Le CCAS de la ville de Courpière propose un service de portage des repas à domicile aux habitants de Courpière.

Le repas est constitué d'une entrée, d'un plat (viande/poisson et légumes/féculents), un laitage au choix, un dessert au choix, du pain ainsi qu'une collation pour le soir (potage ou purée ou pomme).

Ce service s'adresse aux séniors retraités, aux personnes en situation de handicap et aux personnes rencontrant ponctuellement des problèmes de santé sur prescription médicale.



Quel fonctionnement ?

Le service est proposé en liaison froide, ce qui implique de posséder un réfrigérateur, ainsi qu'un moyen de réchauffage des repas.

Les plats sont conditionnés dans des barquettes et sont livrés le lundi pour le repas du lundi, mardi pour le repas du mardi, mercredi pour le repas du mercredi, jeudi pour les repas du jeudi et vendredi et vendredi pour les repas du samedi et dimanche.

Les repas sont confectionnés dans les cuisines des « Papillons d'Or » de Courpière et sont élaborés par une diététicienne qui assure l'équilibre des plats ainsi que les apports journaliers recommandés des nutriments essentiels au maintien d'un bon état de santé.

Des menus à thèmes en fonction du calendrier sont prévus ainsi que des menus végétariens. Des produits bio composent également les repas.



Quel coût ?

Le tarif du repas, transport compris, est de 8.15€. Le règlement des repas se fait auprès du Trésor Public de Thiers après réception de la facture mensuelle. Le prélèvement bancaire est possible.

A savoir que le coût des repas peut être en partie pris en charge par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou par certaines caisses de retraite (contacter les organismes concernés si besoin).

A noter que vous pouvez prendre 1 à 7 repas par semaine mais aussi de façon temporaire (un accident de la vie, retour d'hospitalisation, congés des proches...). L'annulation du service se fait dans un délai de 72h.

